



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

Afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux deux parties, vous devez fournir tous les documents demandés. À défaut de quoi, la demande peut être retardée ou rejetée.

Préalablement à votre demande, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal afin de vous assurer que votre projet de construction est conforme aux exigences règlementaires.

DEMANDE DE PERMIS

NO. DEMANDE: _____

NO. PERMIS: _____

Type de permis : **CAPTAGE D'EAU**

Début des travaux : _____

Fin prévue des travaux : _____

Coûts des travaux : _____

SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

Propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

Propriétaire Exécutant

Autre : _____

Exécutant des travaux

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

RBQ : _____

NEQ : _____

SECTION 2 : EMPLACEMENT

Matricule : _____ Nombre de chambres à coucher : _____

Cadastre du Qc : _____ Adresse : _____

Approvisionnement en eau potable :

Puits

Eau provenant d'un plan d'eau

SECTION 3 : DOCUMENTS À REMETTRE AVEC LA DEMANDE

Liste de vérifications :

- 1) Les noms et adresses du requérant, de la personne ou de la compagnie qui exécutera les travaux et du propriétaire du bâtiment avec la procuration écrite s'il y a lieu, du propriétaire ;
- 2) L'usage de l'immeuble nécessitant l'ouvrage de captage projeté;
- 3) Le type d'ouvrage de captage projeté (puits de surface, tubulaire, pointe filtrante, prise d'eau au lac, etc.) et de l'information sur le tubage, le cas échéant (acier, plastique, numéro d'accréditation, etc.);
- 4) Le capacité de pompage recherchée (besoin en eau à combler en terme de m³/jour);
- 5) Une (1) copie de la soumission du puisatier ;
- 6) Un (1) plan d'implantation à l'échelle requis qui devra obligatoirement illustrer les éléments suivants :
 - a) bâtiment, construction, ouvrage existants ou projetés;
 - b) toute installation septique existante ou projetée sur la propriété concernée ou sur les propriétés contiguës;
 - c) tout lac, cours d'eau, marais, étang, rive;
 - d) toute limite de terrain ou résidence;
 - e) localisation de l'ouvrage de captage projeté;

Suite à la construction du puits, un rapport de forage complété et signé par celui qui l'a construit devra être produit, conformément au Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.22).

- 7) **Dans le cas où l'ouvrage de captage est réalisé sur la rive ou dans le littoral, les éléments suivants doivent être fournis :**
 - a) le certificat du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la faune et des Parcs autorisant la réalisation d'une activité qui modifie un habitat faunique;
 - b) une description des mesures de mitigations utilisées pour empêcher la dispersion des particules fines dans l'eau;
 - c) une description des méthodes de stabilisation de la rive suite aux travaux;

Et, dans le cas d'une prise d'eau au lac :

- d) le modèle du système de désinfection et celui du système de décontamination de l'eau de consommation prévus.

Frais de la demande : 100 \$ (non remboursable).

AVIS : PLTN facturera les propriétaires qui doivent utiliser la rampe de mise à l'eau pour mobiliser et/ou démobiliser les équipements nécessaires aux travaux.

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

Note : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de construire. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous les documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.